

L'hon. M. ROGERS: Au sujet de l'échange de renseignements, on me dit qu'il se pratique maintenant. Au cours des dernières années, les renseignements touchant les emplois disponibles ont été évidemment assez restreints; ils ont, dans la plupart des provinces, porté plutôt sur certains métiers que sur le travail non spécialisé. En ce qui concerne les métiers du bâtiment en particulier, il y a eu plutôt excédent que pénurie de manouvriers. Mais nous possédons les moyens d'échanger les renseignements.

Quant à l'établissement de ces comités consultatifs, j'admets qu'il y a beaucoup à dire en faveur de l'idée, mais l'expérience a démontré que si l'on veut que ces comités réussissent, ils doivent être appliqués à une tâche concrète. Le simple fait d'avoir un comité consultatif général pour s'occuper du service de placement ne produirait guère de résultats pratiques. En exposant ses vœux, la Commission nationale de placement visait aussi à ce que le service de placement fût employé à la réalisation des plans de formation de la jeunesse et du rétablissement des chômeurs. Loin de moi l'idée de dire qu'on ne pourrait rien faire de plus même dans ce sens, même avec l'organisation actuelle. Je veux simplement faire observer que si l'on veut que l'établissement de ces comités produise des résultats, il est important de voir à ce qu'ils soient appliqués à une tâche particulière.

M. TAYLOR (Nanaïmo): Une chambre de compensation nationale, où les différents bureaux enverraient leurs rapports, ne rendrait-elle pas de meilleurs services? Procède-t-on ainsi?

L'hon. M. ROGERS: Oui, et c'est une des fonctions dont s'acquitte le bureau fédéral.

M. GREEN: Le fédéral songe-t-il à se charger des services de placement, comme le recommandait fortement la Commission Purvis? Pourquoi le fédéral n'aurait-il pas des bureaux de placement à lui dans les différentes provinces, quitte aux provinces qui s'opposeraient au changement de conserver leurs méthodes actuelles. Je suis certain que certaines provinces confieraient très volontiers ce soin aux autorités fédérales.

L'hon. M. ROGERS: Il m'a déjà été donné d'aborder cette question dans cette Assemblée. Il est vrai que certaines provinces laisseraient volontiers le soin des bureaux de placement au fédéral; il s'en trouve cependant où le problème du chômage est moins grave, en ce qui concerne le travail industriel, et je songe surtout à certaines provinces de l'Ouest. Je me demande pourquoi le fédéral établirait des bureaux de placement en concurrence avec les

[M. MacNeil.]

bureaux actuels. A l'occasion, on reproche aux gouvernements l'établissement de services parallèles. J'ai discuté de la chose avec plusieurs provinces, et si certaines y consentiraient volontiers, d'autres s'y refuseraient catégoriquement. Et tant que certaines grandes provinces industrielles s'opposent à la nationalisation des services de placement, je me demande s'il serait sage de procéder graduellement.

M. MacNEIL: S'occupe-t-on de coordonner le travail dans les différentes provinces? Le ministre est au fait des déplacements de main-d'œuvre, de l'ouest des Grands Lacs aux côtes du Pacifique, qui s'imposent pour répondre aux exigences saisonnières. S'occupe-t-on de coordonner le mieux possible le déplacement d'un emploi à un autre qui s'offrirait, en évitant des départs en masse pour reprendre ces ouvriers au petit bonheur? Existe-t-il quelque plan de coordination sous ce rapport entre les quatre provinces de l'Ouest?

L'hon. M. ROGERS: On cherche à colliger le plus de renseignements possible sur les emplois disponibles et les besoins saisonniers. Des arrangements ont été conclus avec les chemins de fer, par exemple, afin que personne, placé en présence d'un emploi précis, ne soit empêché d'aller l'occuper pour cette seule raison qu'on ne peut acquitter les frais de déplacement.

M. MacNEIL: Le service pourrait-il s'occuper d'une situation comme celle que nous voyons aujourd'hui à Vancouver? On a laissé entendre que des emplois étaient disponibles à certains endroits et que ces chômeurs célibataires devraient demander de les occuper. Pourrait-on leur promettre qu'ils trouveraient des emplois?

L'hon. M. ROGERS: Loin de moi la pensée qu'à un jour donné tous les hommes d'un certain groupe pourraient se trouver des emplois dans telle ou telle province. Les bureaux de placement de Vancouver seraient mis au courant des emplois devenus disponibles dans d'autres provinces, mais, comme le sait sans doute l'honorable député, la plupart des provinces accusent généralement, depuis quelques années, un excédent de manouvriers et d'ouvriers des métiers de construction. Nous espérons apporter sous peu un remède très efficace à la situation. Il ne faudrait pas conclure que tous les emplois dans une ville ou une province doivent être obtenus par l'entremise du service de placement du Canada.

M. LOCKHART: Par suite des abus manifestes, auxquels songent tous les honorables députés, et qui ont déjà été signalés à l'at-